

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1400 :

Renouvellement de l'Accord d'échange libre entre les Villes de Saint-Pierre et Curepipe (Ile Maurice) : validation et signature de la convention

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°30/1400 : Renouvellement de l'Accord d'échange libre entre les Villes de Saint-Pierre et Curepipe (Ile Maurice) : validation et signature de la convention.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 19/994 du 29 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature d'un accord de principe pour le traité d'un échange libre entre les Villes de Saint-Pierre et de Curepipe suivi d'une délibération (affaire n°22/1154) du 14 octobre 2016 visant à conclure un accord d'échange libre sur la base des liens (historiques, symboliques, d'amitié, socioculturels, sportifs etc.) qui existent entre les deux Villes.

Compte tenu que cet accord d'échange libre est arrivé à son terme;

Considérant la volonté commune des deux Villes de procéder au renouvellement de cette convention, laquelle s'appuie sur un partenariat fondé sur le principe de réciprocité, dans le respect des compétences mutuelles et s'appuyant sur les savoir-faire et expériences respectifs,

Il y a lieu dès lors de proposer au Conseil Municipal le renouvellement pour une période de trois ans de cet accord d'échange libre entre les deux Villes, lequel précise les axes d'intervention qu'elles entendent mener dans le cadre de leur coopération décentralisée ainsi que les modalités de mise en œuvre des actions communes.

Ces principaux axes concernent les domaines de la culture, les arts, la littérature, le patrimoine, le sport, les activités de loisirs, la vie éducative, l'accompagnement à la scolarité et aux activités périscolaires, le champ de la promotion de l'action sociale et de la santé, ou encore les échanges en lien avec l'intercommunalité et ses établissements publics annexes dans les domaines de compétences relevant de l'économie, le commerce et l'industrie et la promotion du tourisme

Le Maire informe l'Assemblée que la signature de cet accord d'échange libre interviendra ultérieurement.

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le renouvellement de l'accord d'échange libre entre les villes de Saint-Pierre et de Curepipe annexée à la présente délibération,**
- **DE L'AUTORISER à mettre en œuvre les modalités administratives permettant de conclure ce partenariat,**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences ou le Directeur Général des Services, à SIGNER l'accord d'échange libre ainsi que toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAITS CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1400-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023